



Critères nationaux de sélection
Championnat d'Europe cadet
(25-27 août 2021 - Tallinn - Estonie)

1. Informations générales

1.1 Date du Championnat

Le Championnat d'Europe cadet 2021 (CEC) de Taekwondo se déroulera du mercredi 25 au vendredi 27 août 2021 à Tallinn en Estonie.

1.2 Lieu

Tondiraba Ice Hall
Varraku 14
13917 Tallinn, Estonie

1.3 Eligibilité

Les conditions requises pour participer au CEC 2021 sont les suivantes. Le taekwondoïste¹ doit être :

- porteur d'une Global Athlete License 2021,
- affilié à une fédération membre de la Belgian Taekwondo Federation,
- de nationalité belge,
- porteur du grade 1^{er} keup (rouge barrette noire) au minimum,
- né en 2007 ou 2008 ou 2009.

1.4 Catégorie de poids

Les catégories de poids ouvertes à la sélection sont :

Filles : -29, -33, -37, -41, -44, -47, -51, -55, -59, +59kg

Garçons : -33, -37, -41, -45, -49, -53, -57, -61, -65, +65kg

1.5 Nombre de sélectionnés par catégorie

Un seul taekwondoïste par catégorie de poids et par nation peut être sélectionné.

1.6 Date limite d'inscription

La date limite pour inscrire les taekwondoïstes sélectionnés est le 02/08/2021.

1.7 Période de sélection

La période de sélection débute le 01/02/2019 et se clôture 21/06/2021.

¹ Dans le présent document, le masculin est employé à titre épique.

2. Critères nationaux de sélection

Afin d'être sélectionnable pour participer au CEC 2021, le taekwondoïste belge doit satisfaire au minimum à la condition suivante :

- Avoir remporté au moins **une médaille d'Argent et une médaille de Bronze** en open (G1-G2) dans une même catégorie de poids cadet.

Remarques :

- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins un combat a été remporté lors du tournoi concerné.
- Le taekwondoïste sera sélectionné dans la catégorie de poids dans laquelle il a rempli les critères de sélection.
- L'organisme des cadets est en croissance. Si un taekwondoïste sélectionné n'arrivait plus à tenir son poids afin de rester dans la catégorie où il s'est sélectionné, après analyse des chances de succès, à la demande de sa direction technique, ce taekwondoïste pourrait monter de catégorie à condition qu'il n'y ait personne dans la catégorie supérieure.

2.1 En cas d'égalité

Si plusieurs taekwondoïstes ont réalisé les mêmes critères de sélection, dans la même catégorie de poids, ceux-ci seront départagés de la manière suivante :

- le taekwondoïste qui aura remporté la plus grande somme de points en trois participations en open G1-G2 dans la catégorie concernée sera sélectionné. Les points sont attribués sur base du tableau 1 ci-dessous.

Résultat	G1	G2
1^{ère} place	10	20
2^{ème} place	6	12
3^{ème} place	3,6	7,2
5^{ème} place	2,16	4,32
9^{ème} place	1,51	3,02
17^{ème} place	1,06	2,12
33^{ème} place	0,74	1,48

Tableau 1 : Points attribués par la WT en fonction du niveau atteint dans l'open de niveau G1 et G2

Remarques :

- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins un combat a été remporté lors du tournoi concerné.
- Les trois meilleurs résultats doivent avoir été obtenus dans une même catégorie de poids WT. Des résultats obtenus dans des catégories de poids WT différentes ne peuvent être comptabilisés ensemble.
- La commission nationale, sur base de l'analyse du dossier orienté sur les chances de succès, pourra proposer au taekwondoïste non sélectionné (qui a rempli les critères de sélection) de combattre dans la catégorie supérieure à condition que cette catégorie soit libre.

2.2 En cas de nouvelle égalité

En cas de nouvelle égalité, la commission nationale de sélection sélectionnera un taekwondoïste sur base d'une analyse multifactorielle des dossiers en tenant compte (liste non exhaustive) :

- du nombre de combats gagnés,
- des adversaires « battus »,
- des adversaires « gagnés »,
- des résultats réalisés dans d'autres catégories de poids,
- de la stabilité du poids,
- de l'âge du taekwondoïste dans la catégorie,
- de l'âge biologique (maturation et croissance) du taekwondoïste,
- ...

3. Dossier motivé

Etant donné qu'en raison de la pandémie de Covid-19 peu d'opens G1-G2 cadet ont été organisés, si dans une catégorie de poids, aucun taekwondoïste n'a rempli les critères de sélection ci-dessus, la Commission Nationale de Sélection (CNS) peut établir une sélection sur base d'un dossier motivé qui sera remis à la direction technique de chaque fédération. Après analyse des chances de succès, la CNS décidera d'une éventuelle sélection.

Néanmoins, des minima doivent être remplis pour prétendre à la sélection :

- a) Le taekwondoïste doit avoir au minimum remporté une médaille en open G1-G2 cadet après le 01/02/2019.

Dans son dossier, le taekwondoïste démontrera entre autres :

- son niveau de compétition,
- son niveau d'entraînement,
- son niveau de condition physique.

Les dossiers doivent être remis à la CNS au plus tard le dernier jour de la période de sélection.